Preuseville en fête

Marche « octobre rose »

Mot de la Présidenyte

Un immense merci à tous les participants de notre marche solidaire organisée par le Comité des fêtes de Preuseville.
Grâce à vous, nous avons récolté deux cent vingt-sept euros pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.
Ce fut un très beau moment de partage, de convivialité et et de solidarité dans notre village.
Votre mobilisation fait chaud au cœur, et c'est ensemble que nous faisons avancer les choses.

À l'année prochaine pour une nouvelle marche encore plus rose !

Gaëlle VINCENDEAU

Un talent Preusevillais s'exporte à Paris mais aussi chez les Vikings

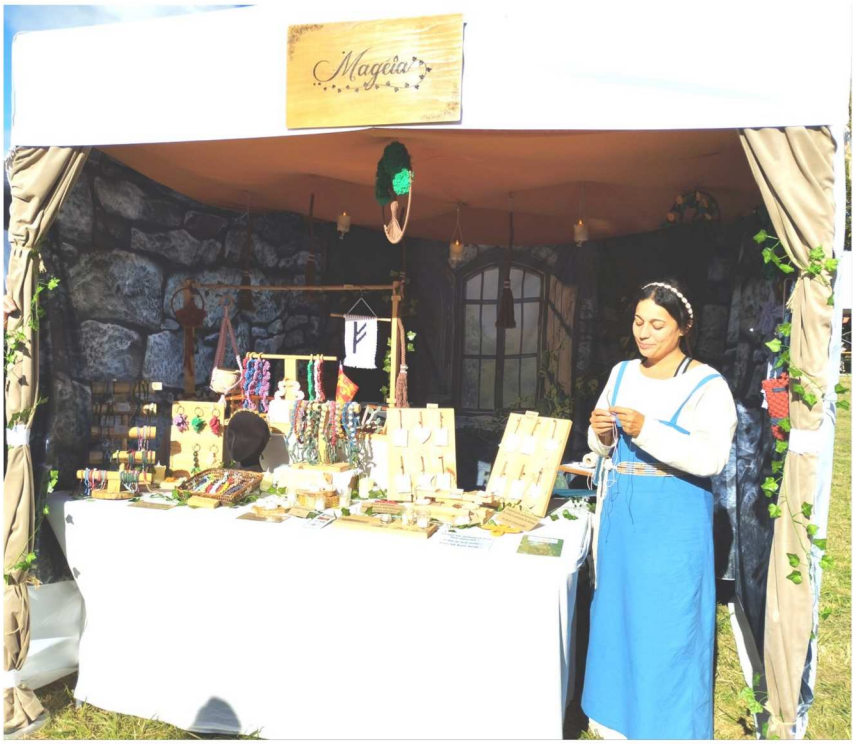

Preuseville a la chance d'avoir un talent original et on ne peut que se réjouir lorsqu'il s'épanouit et qu'il s'exporte.

Souvenez vous, nous l'avions rencontrée à ses débuts, au marché d'été de Mers les Bains puis au Marché de Noël à Neufchatel-en-Bray. Déjà elle s'affirmait en proposant des créations décoratives mais aussi et surtout olfactives de grande qualité avec des produits 100% naturels. Inutile de demander où se trouvait son stand, il suffisait de suivre « son nez ». Cette année, notre Fée Sarah a déployé ses ailes et "Mageia" était présente à la fête de Paris où son stock de production a été dévalisé tant il a été prisé par les visiteurs. Cela ne l'a pas empêchée de participer au Marché de Mers, aux différentes fêtes médiévales et à la grande fête des Vikings qui s'est déroulée dans le parc du château d'Eu. Mais quand va-t-elle s'arrêter ? Jamais, nous l'espérons.

Bravo Sarah ! Vive Magéia !

Rubrique d'un jeune talent

Simone Veil : pionnière du féminisme républicain et du progrès social

Dans la France d'après-guerre, où les femmes commencent à peine à obtenir la reconnaissance de leurs droits civiques, **Simone Veil** s'impose comme une figure majeure de l'émancipation féminine. Survivante de la Shoah, magistrate et femme politique d'envergure, elle a su transformer ses convictions en actions concrètes.

Son nom reste indissociable de la **loi de 1975** sur la légalisation de l'avortement, mais son influence dépasse largement cette réforme. Par son parcours, ses prises de position et sa détermination, Simone Veil a ouvert la voie à une nouvelle ère pour les femmes françaises, dans un contexte encore marqué par les inégalités et le conservatisme.

Un parcours de résilience au service de la dignité humaine

Née **Simone Jacob** en 1927 à Nice, dans une famille juive laïque, elle connaît très tôt la violence de l'Histoire. Déportée à **Auschwitz-Birkenau** à l'âge de seize ans, elle survit à l'horreur des camps, expérience qui façonnera profondément sa vision du monde.

À son retour, loin de céder à la haine, elle choisit la **voie du droit et de la justice**. Devenue magistrate, elle s'intéresse aux conditions de détention, aux droits civiques et aux questions sociales. Ce choix n'est pas anodin : à une époque où les femmes sont encore rares dans la magistrature et la haute fonction publique, Simone Veil fait déjà figure d'exception. Son parcours personnel devient un symbole de la lutte féminine pour l'égalité professionnelle et la reconnaissance.

Les années 1970 : un tournant féministe en France

Les années 1970 marquent une période de **profondes mutations sociales**. Après Mai 68, les mouvements féministes se multiplient : le **Mouvement de libération des femmes (MLF)** réclame la libre disposition du corps, l'égalité des salaires et la fin des discriminations.

Dans ce contexte de bouillonnement social, la France reste pourtant marquée par un **ordre moral** encore très puissant. L'avortement est interdit et puni par la loi, les femmes mariées ont récemment obtenu le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari (1965), et l'égalité réelle entre hommes et femmes est loin d'être acquise.

C'est dans ce contexte tendu que Simone Veil, nommée **ministre de la Santé en 1974**, va jouer un rôle décisif dans l'histoire du féminisme institutionnel français.

La loi Veil : un combat pour la liberté des femmes

Le 26 novembre 1974, Simone Veil se présente devant l'Assemblée nationale pour défendre un projet de loi visant à **légaliser l'interruption volontaire de grossesse (IVG)**. Son objectif n'est pas de faire la promotion de l'avortement, mais de mettre fin à une situation dramatique : chaque année, des milliers de femmes risquent leur vie en pratiquant des avortements clandestins.

Face à une assemblée presque entièrement masculine et souvent hostile, elle affronte **des discours d'une rare violence**. Certains députés la comparent à des criminels, d'autres l'accusent de détruire la famille. Mais sa dignité, sa maîtrise et son humanité impressionnent même ses adversaires. Elle déclare : « Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes pour comprendre le drame qu'elles vivent. »

La loi est finalement adoptée le **17 janvier 1975**, offrant aux femmes la possibilité de choisir, dans un cadre médical et légal, de disposer de leur corps. Ce texte marque **une avancée majeure pour les droits des femmes**, plaçant la France parmi les pays les plus progressistes d'Europe sur cette question.